

## **Directive RoHS (2011 / 65 / EU & 2015/863/EU)**

Chers Fournisseurs,  
Mesdames et messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir nous certifier, que tous les produits livrés par votre société au groupe Wilo SE sont conformes à la directive RoHS dans leur versions actuellement en vigueur.

Cette certification doit se référer à tous les produits livrés au groupe Wilo SE; ce qui concerne les matériaux ainsi que toutes les substances auxiliaires et additifs utilisés au cours du processus de fabrication, et y compris les matériaux d'emballage, des étiquettes, etc.

Afin de confirmer les conditions mentionnées ci-dessus, le document ci-joint peut être utilisé comme un modèle. Si vous possédez la déclaration de conformité, elle peut être utilisée si elle contient les exigences minimales suivantes: produits livrés, déclaration de conformité liée à la dernière version de la directive considérée, la date, le tampon de votre entreprise et la signature du responsable concerné.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre soutien.

Cordialement.

Wilo SE  
Group Purchasing

**Déclaration CE de conformité selon la directive RoHS 2011 / 65 / EU et la directive 2015/ 863/ EU**

Nous déclarons

(Le nom de la société)

sous notre responsabilité, que

- a.  *les produits livrés au groupe Wilo*
- b.  *énumérées à l'annexe produits-articles-pièces*

sont conformes aux exigences de la directive 2011/65 / UE (RoHS) et de la directive 2015/863/EU dans leur version actuellement en vigueur.

SVP marquez **a. ou b.**

**Nom du responsable :** \_\_\_\_\_

**Nom de la société :** \_\_\_\_\_

**Adresse de la société:** \_\_\_\_\_

(Date et signature du responsable)